

Examen d'un projet d'éoliennes à Montcimet

Compte rendu résumé de la réunion du 3 juin 2006

Tenue en la salle des fêtes de la mairie de Cussy-en-Morvan

1. Accueil

Monsieur Verdier, Maire de Cussy-en-Morvan, dit qu'il regrette la présence du public à cette réunion, à laquelle il n'attendait que les agriculteurs propriétaires. Il exprime son mécontentement que quelqu'un ait « trop parlé ». Il précise que la réunion est une réunion *d'information*, car : « *certains n'ont pas une bonne compréhension de la signification des mots* », dit-il.

☛ **NB.** Il est vrai qu'à l'origine les « Vents Picards » avaient restreint l'invitation en la salle des fêtes de la Mairie de Cussy aux seuls propriétaires ou exploitants des parcelles sur lesquelles l'implantation éolienne était envisagée. C'est à l'initiative de Madame Desmoulin, Maire d'Anost, que l'invitation à cette réunion qui concerne en fait tous les habitants des hameaux de Montcimet, les Jours, Villebeuf, Vismogey, Davelle, le Moulou, les Roppes, et de l'ensemble des communes de Cussy et Anost a pu être étendue, au moins sur la commune d'Anost.

Monsieur Verdier justifie le choix de Cussy par deux motifs : 1) un site *semblerait* favorable. 2) La rentabilité pour la commune et pour les propriétaires est très intéressante, selon lui.

Il présente les excuses de :

Messieurs Fauvet, du pôle de compétence éolien de la Direction de l'Équipement, et Leroy, de la Commission des Énergies Renouvelables, ainsi que de Monsieur le Directeur du Parc Naturel Régional du Morvan, qu'il représente.

Il salue la présence de :

Monsieur Nouallet, Président du Pays de l'Autunois,
Madame Desmoulin, Maire de la commune d'Anost, et les représentants de la commune d'Anost
Monsieur Jacquemard, vice président du Conseil Général, président du Syndicat Intercommunal d'Électrification de l'Autunois, et membre du bureau du Syndicat Départemental.

2. Intervention par les « Vents Picards »

2.1. Film de l'ADEME pour la promotion des éoliennes

Le film s'articule autour de l'interview du maire d'une commune de l'Ardèche qui indique que son projet se fait dans le cadre d'un regroupement de quatre communes. Selon l'ADEME, (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie) : « *L'installation d'un parc éolien, est obligatoirement soumise à une étude d'impact qui tient compte des caractéristiques locales et qui doit être validée par les différentes administrations.... la concertation avec les riverains est indispensable.* »

☛ **NB.** Les contraintes sont moins importantes si la puissance de l'éolienne est inférieure à 2,5 méga watts.

2.2. Exposé de la SAS « Les Vents Picards ».

Les opérations de transport et montage d'une éolienne sont présentées. Une tranchée est nécessaire pour l'évacuation de l'électricité vers un poste haute ou moyenne tension. Les mats des éoliennes sont livrés par tronçons de 20 à 25 mètres. La hauteur totale peut varier de 60 à 80, voir 90 mètres. Les pales sont en polyester armé de fibre de verre. La « cabine » peut contenir de 5 à 6 personnes.

2.3. Comment la SAS « les Vents Picards » est-elle arrivée à l'éolien ?

Basée à Blargies dans l'Oise, la SAS « les Vents Picards » a été formée récemment. Elle comporte sept associés, dont cinq sont présents à la réunion : Daniel (désormais en Bourgogne), Alain, José, François, et l'intervenant lui-même. Deux autres associés sont absents : le Président, ainsi que Pascal. La SAS « Les Vents Picards » a en outre obtenu une participation d'un industriel à son capital.

☛ **NB.** On peut présumer que cet industriel est le canadien **Boralex**, l'un des plus gros producteurs privés d'électricité au Canada. C'est une filiale à 43% du groupe canadien **Cascades inc.**

Selon l'intervenant, ce qui fait peur dans l'éolien, c'est ce que les « Vents Picards » qualifient, eux (et il tient à préciser que c'est bien eux qui le qualifient ainsi), de « *fausses rumeurs sur le bruit, comme on a pu le voir à la télévision et le lire dans certains articles de presse* ». Certes, il y aurait un « *bruit au vent, mais on ne reste pas toujours à proximité d'éoliennes* » dit-il. Il indique qu'un voyage a été organisé pour visiter un site d'éoliennes. Monsieur Verdier, qui y participait, déclare : « *On n'entendait pas les éoliennes* ».

☛ **NB.** On peut raisonnablement penser qu'il s'agit de *Chépy*, ce qui explique pourquoi il « *n'entendait pas les éoliennes* ». En effet, ce site est dans une zone industrielle et à proximité de voies routière (D29) et autoroutière (A28) avec un trafic dont le niveau de bruit de fond est important. A la source, selon les données constructeurs, le bruit d'une éolienne de 1 méga watts est de 102 décibels (celui d'un marteau piqueur est de 120 décibels).

Selon l'intervenant, la « mutualisation » des indemnités versées aux agriculteurs propriétaires a semblé nécessaire afin d'éviter les zizanies dans les villages. Les deux axes de la démarche des « Vents Picards » ont été, d'une part, de rechercher la « mutualisation » des indemnités versées au monde agricole et, d'autre part, d'offrir aux investisseurs, la possibilité de prendre des participations au capital.

Sur l'exemple du projet d'Hécamps, l'intervenant explique que, moyennant **signature préalable avec la SAS « Les Vents Picards »**, les agriculteurs concernés ont formé une société civile pour répartir les indemnités, sans même savoir précisément, à l'avance, où seraient installées les machines. Le principe était que l'agriculteur qui a l'installation sur sa propriété reçoit beaucoup plus que celui qui est situé à 200 ou 300 mètres. Selon Daniel (associé des « Vents Picards »), il est possible que la commune aussi souhaite être « *intéressée aux revenus* », comme c'est le cas dans le projet d'Aubigny. Pour les « Vents Picards », l'intérêt de la démarche d'Hécamps est qu'elle a permis de s'assurer de la maîtrise d'une zone de l'ordre de 70 hectares, en plaine.

La procédure d'agrément des éoliennes est fastidieuse et lente. La particularité des « Vents Picards » est qu'elle se répartit les compétences pour réaliser les études entre ses associés. Ainsi, il semble qu'elle intervient à tous les niveaux, de l'étude d'impact, à la vente d'électricité. Mais le représentant des « Vents Picards » se veut rassurant : « *Il faut écouter tout le monde, voir si on peut construire ensemble un projet commun... ce n'est pas la peine d'essayer d'imposer.* », déclare-t-il.

3. Questions, réponses et discussion

Moyens de financement

L'intervenant répond : « *nous sommes des développeurs et nous voudrions bien être des exploitants d'éoliennes, et plutôt les spécialistes des petits projets.* » Selon lui : « *n'importe quelle personne pourrait venir investir. Une place sera faite à ces volontaires.* »

Qui apportera les capitaux (pour les équipements et infrastructures) ?

Réponse : « *Notre société et les banques.* »

☛ **NB.** A la vérité, probablement, le fameux « actionnaire industriel » apportera les garanties, car le capital des « Vents Picards » (quelques dizaines de milliers d'euros) est bien trop faible (une seule éolienne coûte environ 1 million d'euros). Compte tenu de sa surface financière, cet actionnaire pourra éventuellement reprendre toute l'opération une fois les éoliennes installées (ce fut par exemple le cas pour la ferme éolienne de Chépy, déclarée en « perte de capital » en 2004). Alors ce sera avec cet industriel qu'il faudra négocier le

renouvellement des contrats d'indemnisation des propriétaires et exploitants, et ils n'auront à ce moment là plus beaucoup de possibilités de discussion, les machines étant en place. Ce serait également avec lui que l'éventuel contrat d'intéressement de la mairie serait renégocié.

Combien d'éoliennes ? Quelle puissance serait installée et à quel endroit ?

Réponse : « *il faut trouver un endroit où l'on peut produire et évacuer l'électricité.* »

A ce propos, Monsieur Jacquemard indique qu'il existe **un schéma régional sur les éoliennes**. Il présume que les « Vents Picards » ont des informations qui permettent de proposer des types d'installations, et donc d'avoir un évaluation du retour sur investissement.

Remarques sur la procédure suivie par Monsieur Verdier et les « Vents Picards »

Messieurs Jacquemard et Nouallet expriment clairement que dans tous les cas, il serait souhaitable que le montage d'une telle opération suive la procédure administrative normale.

Madame Desmoulin, maire d'Anost, précise que des études ont été faites ; elles concluent que le Morvan n'est pas une zone favorable aux éoliennes, hormis le haut Folin et l'avallonnais.

Travaux à réaliser pour raccorder les éoliennes au réseau

Réponse : Une tranchée serait à réaliser, traversant tout le village de Montcimet, le long de la voie centrale, depuis le « Haut de Chaumet », jusqu'au pylône de la ligne moyenne tension à l'autre extrémité. Le chemin serait « doublé » pendant les travaux. Un « compteur » serait installé, afin de connaître les apports et de contrôler la qualité.

Quelles sont les principales contraintes d'installation ?

Réponse : « *la maîtrise du foncier, la distance du point de livraison et la vitesse moyenne du vent.* »

Comment vont réagir les vaches ?

Réponse : « *nous n'avons pas l'expérience car nous sommes dans une région céréalière.* »

Incidences sur les lapins et les rongeurs.

Il est indiqué que lapins, rongeurs et nuisibles prolifèrent au pied des éoliennes, car ils sont à l'abri des rapaces.

Convois exceptionnels pour le transport des éléments des éoliennes

Réponse : « *Pour les convois nous pouvons être amenés à aménager les virages pour qu'ils puissent tourner, nous remettons tout en ordre après.* »

En cas de désinstallation quels sont les problèmes ?

Réponse : Le prix de la ferraille paierait le démontage, pour le reste pas de précision.

☛ **NB.** En fait, comme indiqué ci-dessus, les pales ne sont pas en métal, mais en composites, difficilement recyclables. En outre le prix de la ferraille peut fortement varier.

En ce qui concerne les éoliennes elles mêmes, qu'a-t-on envisagé pour Montcimet ?

2 éoliennes de 1 MW et au prix de 1 million d'euros chacune.

Qui fabriquerait les éoliennes ? Résisteraient-elles aux grands froids de Montcimet ?

Réponse : « *Le fabricant est une société finlandaise* »

☛ **NB.** *L'intervenant ne donne pas plus de précisions. On peut présumer, qu'il s'agit d'une grande société, par exemple, ce pourrait être le finlandais WinWind qui est dans le groupe **Pohjolan Voima Oy**, probablement déjà en relation avec **Boralex-Cascades inc.***